

## Viol et non assistance à personne en danger

## Par GABRIELLERAPHAEL, le 24/06/2014 à 15:52

## Bonjour;

ma nièce de 19 ans a été violée avec une violence inouïe par un inconnu qui fumait le cannabis; elle présentait de nombreuses blessures sur le corps et le visage, malheureusement elle n'a rien dit à la famille, elle s'est confié qu'a son petit ami. Elle est restée cacher chez son petit ami qui vit chez son père le temps que les blessures ne se voient plus surtout au niveau du visage et nous a prétexté qu'elle ne pouvait venir nous voir parce qu'elle avait des révisions étant donné qu'elle était en 2eme année de droit pour les partiels; suite à cela nous avons remarqué que son comportement était différent elle a commencé à avoir des crises de tachycardie, à devenir anorexique elle a perdu 7 kilos en moins de 1 mois. Sa mère a couru les cardiologues en croyant à un problème cardiaque. Ensuite les jours où elle venait nous voir elle ne supportait pas de rester seul et ne supportait pas quand quelqu'un parler fort.4 mois après elle arrive aux urgences en ayant avalé des cardiothropes (verapamil)là ce n'est même pas l'hôpital qui appelle ma sœur c'est le petit ami de ma nièce qui annonce à ma sœur que sa fille a avalé 60 cachets de verapamil Quand ma soeur est arrivée aux urgences ma nièce a été transféré en réanimation. Dans la salle d'attente voyant ma soeur dans tous ses états le petit copain finit enfin par dire la vérité sur la raison de son suicide et tous les détails qu'elle se lave la bouche avec des produits détergents et c'est ça qui la rendait aphone, on a enfin compris qu'elle subissait un stress post-traumatique qui l'a conduite au suicide elle est décédée 3 jours après son arrive à l'hôpital. Je voulais savoir si je peux porter plainte contre le petit ami et ses parents pour non-assistance à personne en danger. Ils étaient au courant de tout et n'ont jamais fait intervenir un médecin sachant qu'elle a apparemment fait plusieurs malaises chez eux. le père nous a confirmé les blessures au visage quand elle reste chez eux le lendemain du viol. Ils ont juste dit qu'ils preferaient que ce soit elle qui le dise mais ma niéce n'était plus assez lucide pour savoir ce qu'il fallait faire et l'ont juste regarder s'éteindre petit a petit. Merci pour votre réponse.